

EN DIRECT
LA MODERNISATION
DES ASCENSEURS
SE POURSUIT



VIE DE
QUARTIERS
LES ARTISTES
DANS LES LOGES



N° 04

D'octobre
à décembre
2010

Echos de la RIVP

Le Journal des Locataires de la Régie Immobilière de la Ville de Paris

> www.rivp.fr

DOSSIER

CONSTRUCTION :
DÉVELOPPER L'OFFRE
DE LOGEMENTS SOCIAUX À PARIS



ÉDITORIAL

Le Maire de Paris a fait du logement social la priorité de son mandat. Preuve en est la réalisation programmée de 40 000 logements sur 6 ans. La RIVP



s'inscrit dans cette perspective et répond à l'objectif de la Ville de Paris. Dans ce numéro, vous pourrez découvrir les étapes incontournables pour la construction de logements sociaux, qui nous sont propres, et les enjeux aussi bien quantitatifs que qualitatifs nécessaires pour répondre à la demande. C'est aussi l'occasion de montrer la complexité des programmes qui nécessitent souvent le financement de différents partenaires.

Vous trouverez par ailleurs un point sur le chantier de modernisation du parc ascenseurs, qui s'achève fin 2010, un appel à voter pour les associations de locataires représentées au Conseil d'Administration de la RIVP, le futur nouveau visage du quartier St Blaise (20^{ème}), un parcours artistique original de loge en loge et quelques conseils pratiques pour vos encombrants. Comme vous avez pris l'habitude de le faire, n'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires et suggestions. Bonne lecture. ■

Pierre Aidenbaum
Président

D'octobre à décembre 2010

N°04

Echos de la RIVP

Le Journal des Locataires
de la Régie Immobilière de la Ville de Paris

Filiales de la RIVP : Habitat Social Français et Lerichemont

Directeur de la publication : Serge Contat • **Comité de rédaction** - Gwenaëlle Joffre - Françoise Chapé - Frédérique Lahaye - Agnès Letellier • **La RIVP remercie l'ensemble des personnes qui ont participé à l'élaboration de ce numéro** : Yvon Nouzille, Sylvie Aubursin, la direction de la construction, la direction technique • **Crédit Photos** : Gérard Benoit à la Guillaume, Jakob+MacFarlane architectes / James Ewing photographe, Nicolas Borel, Nicolas Durand, Franck Dunouau, Fabrice Malzieu • **Réalisation** : OBEA Communication • **4ème de couverture** : epcom.

Vous pouvez nous écrire : servicedecommunication@rivp.fr



ACTUALITÉS

03 EN DIRECT

Ascenseurs : le chantier de modernisation se poursuit

04 ACTU-LOGEMENT

Un plan stratégique pour le patrimoine

PATRIMOINE

05 LE QUARTIER SAINT-BLAISE FAIT PEAU NEUVE

DOSSIER

06 CONSTRUCTION : DÉVELOPPER L'OFFRE DE LOGEMENTS SOCIAUX À PARIS

VIE DE QUARTIERS

09 PORTRAIT

Les artistes dans les loges

DECRYPTAGE

10 ENQUÊTE

Tous aux urnes !

FICHE PRATIQUE

11 LES ENCOMBRANTS

Avec vos « encombrants » : comment faire ?

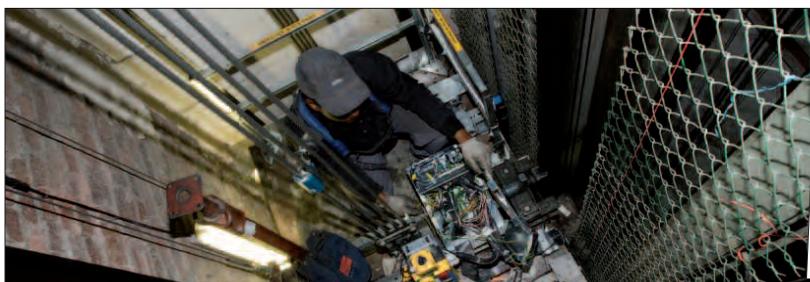


Ce document a été réalisé sur papier recyclé par un imprimeur certifié IMPRIM'VERT, sur papier SATIMAT GREEN certifié par la norme FSC Sources mixtes



Ascenseurs : Le chantier de modernisation se poursuit

La RIVP aura, comme elle s'y était engagée, procédé à la modernisation et mise aux normes de son parc d'ascenseurs d'ici à la fin 2010.



Le décret du 28 mars 2008 impose à tous les propriétaires de réaliser des travaux de conformité et de mise en sécurité des ascenseurs en 3 échéances : 2010, 2013, 2018. Pour éviter un arrêt des appareils à chaque phase réglementaire, la RIVP a choisi de réaliser tous les travaux en une seule fois avec pour échéance la fin 2010. Ce chantier représente un investissement de près de 80 millions d'euros. 1 900 ascenseurs ont d'ores et déjà été traités à fin septembre 2010, restent 300 à traiter d'ici la fin de l'année. Dans le même temps, la RIVP a mis en place une enquête auprès de ses locataires pour évaluer leur satisfaction vis-à-vis des travaux entrepris et du service de portage de paquets mis en œuvre lors de l'immobilisation des ascenseurs.

A fin juillet, plus de 12 000 enquêtes ont été envoyées, avec un taux de retour de plus de 30%. Les résultats sont contrastés selon les domaines. L'arrêt de l'ascenseur, indispensable pour les travaux, représenté de fait une gêne pour les locataires. Les enquêtes de satisfaction révèlent que

le service de portage mis en place doit être amélioré, au niveau de l'information et des horaires. Des mesures ont d'ores et déjà été prises.

Les locataires ont par ailleurs du mal à comprendre pourquoi l'ascenseur reste hors service suite au passage des techniciens dès lors qu'ils ne voient plus ces derniers intervenir. L'explication est simple : avant de remettre l'appareil en circulation, il est nécessaire de garantir la sécurité, en suivant les règles de remise en service et notamment en s'assurant du fonctionnement de la téléalarme. Ces opérations peuvent prendre quelques jours. «Ces jours d'arrêt correspondent à des opérations incontournables de réception des travaux pour la sécurité et nous le signalons par un affichage» indique Laurent Tosello, directeur technique.

Modernisés, les ascenseurs garantissent une meilleure sécurité mais ils sont plus sensibles : ils comprennent un grand nombre de capteurs et de plus en plus d'électronique. Des pannes peuvent intervenir sur

des ascenseurs tout juste livrés ; les équipements neufs, installés sur les machines existantes nécessitent des réglages, des ajustements techniques et du temps. Il convient donc de respecter un temps de «rodage». Une affiche est apposée sur ces ascenseurs en rodage pour rappeler à chacun de prendre soin de l'ascenseur en respectant les consignes en cabine.

ENQUÊTES DE SATISFACTION MODERNISATION DES ASCENSEURS

12 315 : nombre de locataires interrogés

30% : taux de réponse

63% des répondants sont globalement satisfaits

58% des répondants sont satisfaits du respect des dates

55% des répondants sont satisfaits de la mise en place du service de portage mais seuls

26% l'ont utilisé et **19%** ne le connaissent pas

LES BRÈVES

Lutte contre les incendies



Toutes les "chambres de bonne" du patrimoine ainsi que les loges de gardiens sont désormais équipées de détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF). Leur installation s'est accompagnée d'une action d'information et de sensibilisation des occupants. Un contrat d'entretien a été signé, dont la RIVP assurera le suivi. Elle examinera d'ici un an le retour d'expérience pour envisager les actions à mener dans le cadre de la loi du 9 mars 2010 (loi visant à rendre obligatoire l'installation de détecteurs de fumée par les occupants d'ici 2015). **A noter : en Grande Bretagne, 95 foyers sur 100 sont désormais équipés de DAAF et le nombre de décès dus à un incendie a été divisé par 2 en dix ans.**

Paris pour l'Emploi



La RIVP participe au 8^{ème} forum "Paris pour l'Emploi" préparé par l'association « Carrefours pour l'Emploi ». Jeudi 14 et vendredi 15 octobre 2010, de 9h à 18h, entrée gratuite, ouvert à tous. www.parisemploi.org



Un plan stratégique pour le patrimoine

La RIVP a défini, pour la partie de son parc conventionné avec l'Etat, un plan stratégique de patrimoine (PSP) pour la période 2010-2016. Ce plan permet de réfléchir à l'attractivité du patrimoine immobilier et fixe les grandes orientations en termes d'entretien, de réhabilitation et de construction.

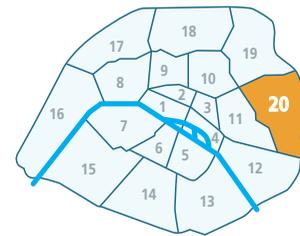
Le PSP de la RIVP vise trois objectifs principaux :

- **Améliorer le service rendu aux locataires,**
- **Pérenniser le parc existant,**
- **Développer l'offre de logements sociaux.**

Pour les résidents, il s'accompagne de mesures concrètes, parfois déjà effectives. Les priorités portent sur la **sécurité** des immeubles et des installations (prévention des incendies par l'installation de détecteurs de fumée dans les chambres de bonne, par exemple; rénovation des ascenseurs et mise en sécurité électrique des parties communes) et **l'amélioration** de la connaissance du patrimoine par un diagnostic approfondi des immeubles dans un délai de deux ans. Autre axe clé du PSP, la politique en matière de **développement durable**. La RIVP s'engage ainsi à agir sur l'environnement par un ensemble d'actions : plan de renouvellement des chaudières, mise en œuvre du Plan Climat de la Ville de Paris, végétalisation des toitures-terrasses... ■

> LES OBJECTIFS EN CHIFFRES

- 800** : nombre de logements conventionnés financés pour une réhabilitation d'ici à 2012 (dans le respect du Plan Climat de la Ville de Paris)
- 1 200** : nombre de logements livrés par an pour la période 2010-2016
- 1 007** : nombre de logements basse consommation construits pour la période 2010-2013
- 238** : nombre de logements très haute performance énergétique construits



Le quartier Saint-Blaise fait l'objet d'un grand projet de renouvellement urbain. Le coup d'envoi des travaux a été donné en juillet 2010. Zoom sur un chantier de grande envergure.

Le quartier Saint-Blaise fait peau neuve

C'est parti ! Les premiers coups de pioche ont résonné en juillet dernier au 49, rue Saint-Blaise (20^{ème} arrondissement). Cet immeuble RIVP s'inscrit dans une vaste opération de renouvellement urbain entreprise par la Ville de Paris. Le quartier est enclavé et mal équipé en commerces : le projet prévoit notamment le prolongement de la rue du Clos, afin que le secteur soit relié au futur tramway des Maréchaux, la transformation de la rue des Balkans en rue piétonne et la création d'une crèche.

Dans un premier temps, une partie de l'immeuble de la RIVP va être démolie, soit 8 logements sur 284 pour permettre le percement de la nouvelle rue (début du chantier

le 9 juillet, 7 mois de démolition programmés). Puis, une fois que les différents opérateurs seront intervenus (aménageur, concessionnaires, Mairie de Paris...), la RIVP engagera un important chantier de réhabilitation de l'immeuble : création de commerces le long de la nouvelle artère, rénovation totale du bâtiment dans le cadre du Plan Climat de la Ville de Paris, restructuration des halls et du square...

Consciente de l'ampleur des travaux, la RIVP met tout en œuvre pour limiter les nuisances. L'opération de déconstruction s'effectue en « chantier propre » (tri et recyclage des déchets, limitation du bruit au maximum...). A terme, c'est un quartier vivant et redynamisé qui verra le jour.

> CHIFFRES ET DATES CLÉS

8,2 millions d'euros :
Budget engagé
par la RIVP pour ce projet

Moins de 80 kWh/m² SHON/an :
Objectif de consommation
d'énergie primaire après
rénovation

1 000 m² :
Surface de panneaux
photovoltaïques prévue



Construction

Développer l'offre de logements sociaux à Paris

La RIVP contribue à accroître l'offre de logements sociaux disponibles dans la capitale en finançant chaque année quelque 1 500 logements. Aux objectifs quantitatifs s'ajoutent de nombreux enjeux qualitatifs : qualité architecturale, mixité sociale, pérennité des bâtiments, démarche environnementale...

« Dans ce métier, le plus passionnant est de pouvoir suivre un projet dans sa globalité, de voir ce qu'on arrive à faire, sachant qu'aucun projet de construction ne se ressemble et que chaque chantier réserve son lot de surprises » ! souligne Danièle Belmonte, chef de projet à la direction de la construction de la RIVP.

Qu'il s'agisse de construction neuve ou de réhabilitation lourde, de logements (appartements familiaux, résidences pour étudiants...) ou

d'équipements (crèches...), la construction occupe au total une trentaine de personnes, 10 chefs de projets et 3 sous-directeurs, placés sous la responsabilité de Daniel Schneider, ainsi que des assistantes et une cellule financière.

« Chaque année, la RIVP finance entre 1 300 et 1 500 logements, soit une trentaine d'opérations. Ce faisant, l'entreprise participe à l'objectif ambitieux fixé par la Ville de Paris, à savoir financer plus de 6 000 logements par an », souligne Daniel Schneider. L'agglomération comptait près de 116 000 demandeurs de logements sociaux en 2008 et les difficultés pour se loger ne cessent de s'amplifier. La mairie souhaite atteindre le taux de 20% de logements sociaux d'ici à 2014 (il était de 15,6% en 2008).

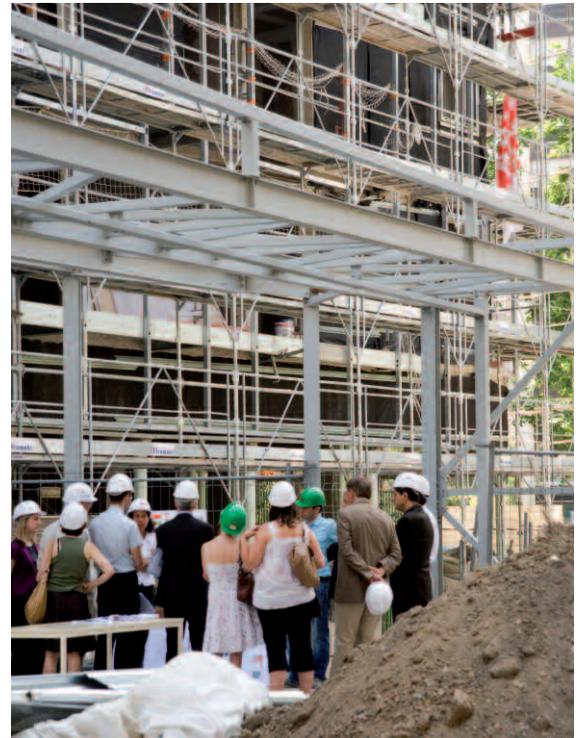
Un objectif principal : accroître l'offre de logements sociaux

La RIVP travaille en lien étroit avec la Ville de Paris pour l'élaboration des

programmes. « Cela représente environ 70% de nos opérations », précise Daniel Schneider. Le montage d'opérations n'en reste pas moins extrêmement complexe. Une fois le projet défini et les différents partenaires financeurs réunis (Ville de Paris, organismes du 1% logement, conseil régional et préfecture), il faut entamer le processus de maîtrise d'ouvrage à proprement parler.

Un processus long et exigeant : du projet au chantier

Le processus est long et encadré par l'ordonnance de juin 2005 (qui s'applique aux SEM*, dont la RIVP). « Il faut de 18 à 30 mois avant de pouvoir commencer les travaux, détaille Pierre Grange, sous-directeur. Nous devons d'abord retenir une équipe de conception (architecte, bureau d'étude), ce qui peut nécessiter, selon l'ampleur du projet, d'organiser un concours d'architecture. Puis nous lançons des études qui durent de 1 à 2 ans, l'instruction du permis de construire prenant de 3 à 6 mois



Les logements sont financés par plusieurs partenaires.

Préfecture

30%

Collecteurs
du 1% Logement

20%

Région

5%

Ville de Paris/RIVP

45%

(compris dans le délai d'études) ». Viennent ensuite l'organisation de l'appel d'offre pour sélectionner les entreprises de bâtiment (6 mois) et la préparation du chantier (1 à 2 mois). Les travaux peuvent alors commencer, pour une période allant en général de un à deux ans et demi.

Des enjeux complexes : répondre aux contraintes en privilégiant la qualité

C'est le chef de projet qui est au cœur du processus. « Il gère tous les aspects du projet, note Marc Boutonnet, sous-directeur. Le montage administratif et financier, la coordination des intervenants, l'appel d'offres de travaux et le suivi du chantier »... Le contexte, lui, se complexifie au fil des ans et des enjeux liés à l'habitat. « La qualité de vie est plus que jamais au centre des

préoccupations du maître d'ouvrage », rappelle Pierre Grange.

* Sociétés d'Economie Mixte



> ACQUISITIONS :

La RIVP, pour accroître son offre de logements, réalise également quelques acquisitions d'immeubles existants partiellement occupés. Compte tenu des départs normaux des locataires initiaux, cela permet de développer du logement social tout aussi vite que la construction de logements neufs. « Ces opérations ont fait évoluer la fonction de chef de projets, note François Bégrand, sous-directeur à la construction, en invitant à échanger, organiser, arbitrer et mettre en œuvre ».

De fait, elles nécessitent un traitement particulier : d'une part car elles ont lieu en présence des locataires en place et, d'autre part, car il s'agit bien souvent d'habitat ancien, présentant de ce fait des pathologies multiples et parfois urgentes (défauts d'entretien nécessitant de gros travaux, remise aux normes..)

« Il convient d'identifier, analyser, chiffrer, arbitrer et hiérarchiser les interventions, explique François Bégrand ». Tout en assurant la continuité du service, ce dont la RIVP se préoccupe en réalisant une investigation immédiate et coordonnée des services de gérance.

Intégration des préoccupations liées au développement durable (tous les projets menés par la RIVP respectent les objectifs du Plan Climat de la Ville de Paris), mixité sociale, accessibilité aux personnes handicapées, sécurité incendie, règles d'urbanisme, rigueur budgétaire... les règles sont nombreuses.

Elles n'empêchent pas, au contraire, de privilégier la qualité, notamment en matière d'architecture. « La RIVP a beaucoup apporté à la promotion de l'architecture contemporaine française », note Daniel Schneider. La conception particulièrement soignée des immeubles construits en témoignent. L'image des bâtiments est importante compte tenu, notamment, de la rareté des projets parisiens et de l'importance de l'insertion urbaine.

« Nous réalisons ainsi assez peu de façades en enduit et privilégions autant que possible la combinaison des matériaux : la brique, le métal, le béton »... Autre point important : le fait que la RIVP gère ensuite le patrimoine construit. « Nous associons nos collègues de la gérance aux projets aux différentes phases de conception et nous sensibilisons les architectes à la pérennité de ce qu'ils construisent », conclut Marc Boutonnet. ■

> CHIFFRES CLÉS

Opérations 2009*

1 255
logements livrés

1 545
logements en chantier

1 300
logements financés

* construction et réhabilitations lourdes



3 projets phares

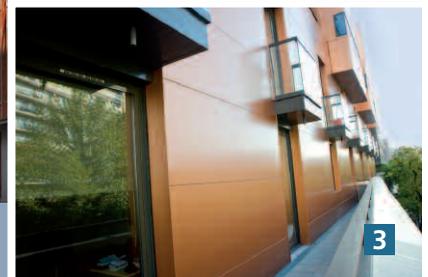
1 Hérold Sérurier : une architecture contemporaine remarquée

La RIVP a construit une centaine de logements sociaux boulevard Sérurier (19^{ème}), dont une unité de dix logements pour personnes handicapées, sur les terrains de l'ancien hôpital Hérold. L'ensemble se distingue par une architecture très contemporaine. Il a concouru pour l'Équerre d'argent 2008. De larges coursives distribuent les appartements, tandis que les balcons peuvent être utilisés à la façon d'un jardin d'hiver.

Architectes :
Jakob+MacFarlane

2 Choisy-Magnan : une opération mixte de réhabilitation et de construction

Située dans le 13^{ème}, à l'angle de l'avenue de Choisy et de la rue du Docteur Magnan, cette parcelle est occupée par une dizaine de bâtiments datant du 19^{ème} siècle. La mairie du 13^{ème} arrondissement, la Ville de Paris,



la RIVP et les habitants se sont unis pour sauvegarder ce patrimoine et permettre aux résidents, après réhabilitation des immeubles, de revenir habiter sur place. La réhabilitation a porté sur 24 logements, une résidence étudiante de 32 logements, 4 commerces et un local associatif ; le programme neuf compte 57 appartements ainsi qu'une halte-garderie et un parc de stationnement.

Architectes :
• Réhabilitation : Agence Céleste
• Construction neuve : GroupePariBioTop

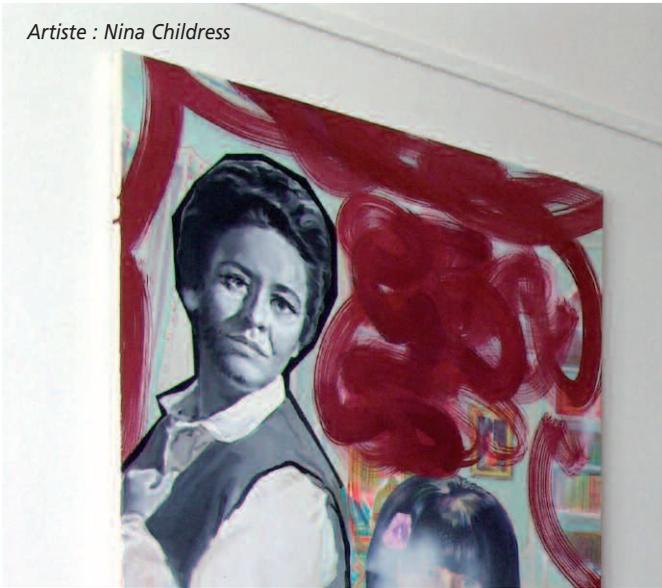
3 Rue des Poissonniers : une résidence pour jeunes travailleurs

Érigée sur un immeuble racheté à la SNCF, cette résidence pour jeunes travailleurs (71 studios équipés) a la particularité d'être construite en surélévation du bâtiment du rez-de-chaussée. Elle comprend des espaces collectifs mis à la disposition des résidents (laverie, salle polyvalente...) et est gérée par l'ALJT*.

Architecte-maître d'œuvre : Didier Drummond

* Association pour le Logement des Jeunes Travailleurs
www.aljt.com

Artiste : Nina Childress



Artiste : Michael Dans



Les artistes dans les loges



A la Porte de Vincennes, un amateur d'art a eu l'idée d'exposer des artistes contemporains dans les loges de gardien. Une promenade culturelle proposée en septembre dernier lors des Journées du Patrimoine.



La loge du 8, rue Changarnier (12^{ème}) laisse entrevoir, à travers ses portes vitrées, un immense ours blanc qui adresse un regard timide aux locataires. Cette toile contemporaine de l'artiste belge Michael Dans fait partie des œuvres d'art exposées dans plusieurs loges de gardien mises à disposition par la RIVP. « C'est une exposition en cours d'évolution constante, une graine qui germe et se développe, » souligne Yvon Nouzille. Galeriste et locataire de la RIVP, il a eu l'idée d'utiliser ces espaces pour rapprocher l'art contemporain (peintures, photos, vidéos, objets...) de la vie quotidienne et des habitants. A terme, il souhaite faire travailler des artistes et produire des œuvres d'art

sur place, dans les espaces jusque-là inutilisés (cours, escaliers, halls d'entrée...), en associant les résidents à la réflexion et au travail de création. Ces derniers, curieux et intéressés, n'hésitent pas à interpeller les gardiens. « Ils posent des questions et sont dans l'ensemble positifs. Tous trouvent que ça change ! » témoigne Sylvie Aubursin, gardienne du 8, rue Changarnier. Ce parcours artistique a été proposé au public lors des Journées du Patrimoine des 18 et 25 septembre derniers. La promenade guidée permettait de découvrir une douzaine d'artistes ainsi que le patrimoine architectural et végétal des bâtiments Art-déco du boulevard Sault. ■



Artiste : Régis Pinault



Artiste : Jean-Philippe Antoine

Tous aux urnes !

Le 9 décembre prochain ont lieu les élections des représentants des locataires au conseil d'administration de la RIVP. Pensez à voter !

Le rôle des représentants

Depuis 2002, la RIVP invite tous les quatre ans les locataires de son parc conventionné à élire leurs représentants au conseil d'administration. Le conseil d'administration de la RIVP, composé de 12 personnes, se réunit pour prendre des décisions importantes qui rythment la vie des résidents. Les représentants des locataires ont donc un rôle notable : ils participent à la vie de la société et défendent l'intérêt des locataires en donnant leur avis lors des réunions du conseil d'administration sur de nombreuses questions comme le budget, les augmentations de loyer, les réhabilitations, charges, actions sociales... C'est pourquoi la RIVP a souhaité renforcer la présence des locataires, en leur permettant de désigner 3 représentants au sein du conseil, soit 1 de plus que ce que prévoit la loi.

Comment se déroule le vote ?

Le vote est anonyme et s'effectue par correspondance. Vous recevrez courant novembre l'ensemble du matériel nécessaire : il vous suffira alors de mettre le bulletin de vote choisi dans l'enveloppe bleue, d'insérer celle-ci dans l'enveloppe T pré-affranchie et de poster cette dernière en respectant les délais. Attention, prévoyez de poster votre enveloppe au moins deux à trois jours avant le 9 décembre, date du dépouillement. ■

VOTONS TOUS !

Élections des représentants des locataires* au conseil d'administration de la RIVP du 25 novembre au 7 décembre

*ces élections ne concernent que les locataires des logements conventionnés (article R.481-6 du CCH)



CALENDRIER

Affichage des listes de candidats dans les halls
au plus tard le 8 novembre 2010

Réception du matériel électoral par chaque résident
(bulletins de vote, professions de foi et listes de candidats,
enveloppe bleue, enveloppe pré-affranchie)
au plus tard le 25 novembre 2010

Elections et dépouillement des bulletins
le 9 décembre 2010 à partir de 9h au siège de la RIVP.

Avec vos « encombrants » : comment faire ?

Vous vous demandez comment vous débarrasser de votre vieux téléviseur ? Suivez-le guide !



SERVICE DES ENCOMBRANTS



39 75

A Paris, vous avez plusieurs possibilités pour vous débarrasser de vos objets volumineux. Les **encombrants** (c'est leur nom) font l'objet d'une prise en charge spécifique et **ne doivent pas être déposés dans les locaux poubelles des immeubles**. Les abandonner sur la voie publique est par ailleurs interdit et passible d'une amende.

4 solutions s'offrent à vous :

1 > Le dépôt en déchetterie

Vous pouvez déposer gratuitement vos encombrants (meublier, électroménager, matériel informatique et cartouche d'imprimante, ferrailles, métaux, bois, déchets verts...) dans l'une des 6 déchetteries parisiennes. Ce dépôt est également valable pour les gravats, mais seulement si vous êtes un particulier.

2 > L'enlèvement gratuit devant le domicile

Le service de la propreté de la Ville propose un enlèvement gratuit (jusqu'à 5 objets d'un encombrement maximum

de 3m³, à l'exclusion des gravats).

Il vous suffit d'en faire la demande en remplissant un formulaire en ligne sur www.paris.fr, ou en appelant le centre d'appels **39 75**. Vous déposez vos objets devant votre domicile, du **lundi au samedi, entre 6h00 et 8h00 pour un enlèvement le matin même, ou entre 12h00 et 14h00 pour un enlèvement l'après-midi.**

3 > Le don aux acteurs de l'économie sociale et solidaire

N'oubliez pas les nombreuses associations qui récupèrent mobilier et matériel (en bon état, mais certaines peuvent aussi les remettre en état). Vous pouvez vous renseigner auprès d'Emmaus, www.emmaus.fr, au Secours Populaire, www.secourspopulaire.fr, au Secours Catholique, www.secours-catholique.fr

4 > Le recours à une société privée

Vous pouvez aussi vous adresser à une société privée pour louer un caisson et faire évacuer vos objets encombrants. Cette prestation sera payante.

> A SAVOIR

Qu'appelle-t-on un encombrant ?

Il s'agit d'un déchet ménager qui, de par sa dimension ou son poids, ne peut être assimilable à des ordures ménagères : matelas, linge, meuble, aspirateur, étagère, radiateur, téléviseur, ordinateur, imprimante, lavabo, moquette, tapis, porte, halogène, poussette, bac à fleurs, échelle...

Matériels électroniques et électroménagers

Lors d'un nouvel achat, le vendeur a obligation de reprendre votre ancien matériel, une prestation souvent proposée par les vendeurs d'électroménager. Rappel : le petit électroménager (cafetière, sèche-cheveux...) peut être jeté dans les bacs à couvercle jaune.

Et en banlieue...

Les encombrants sont en général ramassés à jours fixes. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

VOTONS TOUS !

Élections des représentants des locataires* au conseil d'administration de la RIVP du 25 novembre au 7 décembre

*ces élections ne concernent que les locataires des logements conventionnés (article R.481-6 du CCH)



T
Elections
des représentants
des locataires

RIVP
Régie Immobilière de la Ville de Paris